

**SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE
ET DE THERMIQUE
S.N.E.T. SA**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

(Exercice clos le 31 décembre 2004)

PricewaterhouseCoopers Audit
Tour AIG
34 Place des Corolles
92908 Paris la Défense cedex

Mazars & Guérard
Le Vinci
4 allée de l'Arche
92075 Paris la Défense cedex

Pricewater
Tour AIG
34 Place des Corolles
92908 Paris la Défense cedex

Mazars & Guérard
Le Vinci
4 allée de l'Arche
92075 Paris la Défense cedex

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2004)

Aux Actionnaires
**SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE
ET DE THERMIQUE**
S.N.E.T. SA
2 rue Jacques Daguerre
Bâtiment Ariane
92563 Rueil Malmaison cedex

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SNET SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et conformément aux dispositions de l'article L.232-6 du Code du commerce, nous attirons votre attention sur les changements de méthodes comptable intervenus au cours de l'exercice, résultant de la constitution, pour la première fois en 2004, de provisions pour engagements de retraites et médailles du travail, selon les modalités exposées dans la note 2.1.4 de l'annexe.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Nous avons notamment apprécié les hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des provisions pour pension IEG, sachant que, comme précisé dans la note 2.1.4 de l'annexe, le montant définitif des engagements après réforme, sera communiqué officiellement par la CNIEG aux entreprises de ce régime.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

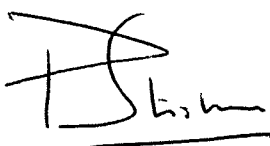
Paris, le 21 Février 2005

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit


Xavier Aubry

Mazars & Guérard


Jean Videlaine
Philippe Strohm

SNET
BILAN 2004

A C T I F		31/12/2004			31/12/2003
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
A C T I F I M M O B I L I S E	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de recherche et de développement	508 884,49	508 884,49	0,00	
	Autres immobilisations incorporelles (1)	9 231 400,95	6 682 369,47	2 549 031,48	2 678 046,11
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				1 640,96
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	7 622,45		7 622,45	7 622,45
	Constructions	1 246 317,77	519 432,17	726 885,60	807 555,04
	Install. techn., mat. & outil. industriels	1 430 090,80	977 361,03	452 729,77	360 123,51
	Autres immobilisations corporelles	3 594 972,21	1 581 535,01	2 013 437,20	950 673,47
	Immobilisations en cours	23 973 541,30		23 973 541,30	929 933,86
	Avances et acomptes	182 432,93		182 432,93	226 111,37
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	660 833 964,32	4 175 000,00	656 658 964,32	659 741 679,32
	Créances rattachées à des participations	3 080 020,21		✓ 3 080 020,21	3 434 759,01
	Créances sur les établiss. publics du groupe				
A C T I F C I R C U L A N T C R E P E T G E U S L	Autres titres immobilisés	7 622,45		7 622,45	7 622,45
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	✓ 1 270 993,42		✓ 1 270 993,42	713 204,86
	TOTAL I	705 367 863,30	14 444 582,17	690 923 281,13	669 858 972,41
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières & autres approvis	43 932,85		43 932,85	44 264,70
	En-cours de production (biens et services)				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	✓ 213 413,99		213 413,99 ✓	323 460,52
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	112 386 664,65	838 871,35	✓ 111 547 793,30	✓ 115 310 147,33
	Autres	307 317 006,26	3 487 250,00	✓ 303 829 756,26	✓ 254 711 028,38
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	27 373 943,62		✓ 27 373 943,62	✓
	DISPONIBILITES	3 554 660,66		✓ 3 554 660,66	✓ 6 940 774,96
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (4)	164 635,86		164 635,86	208 354,73
	TOTAL II	451 054 257,89	4 326 121,35	446 728 136,54	377 538 030,62
	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (III)	993 646,36		993 646,36	1 805 821,06
	PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (IV)				
	ECART DE CONVERSION ACTIF (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 157 415 767,55	18 770 703,52	1 138 645 064,03	1 049 202 824,09
(1) - Dont droit au bail				481 597,23	484 396,55
(2) - Dont à moins d'un an					
(3) - Dont à plus d'un an					
(4) - Dont à plus d'un an					1 550,63

SNET
BILAN 2004

PASSIF		31/12/2004	31/12/2003
CAPITAUX	Capital	569 206 335,00	569 206 335,00
	Compte de liaison		
	Ecart de réévaluation		
	Réserve légale	2 864 173,95	987 467,87
	Réserves réglementées	3 266 611,66	0,17
	Autres réserves		
	Report à nouveau	36 174 516,06	6 525 795,05
	Resultat en attente d'affectation		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(16 245 238,90)	37 534 121,52
PROPRETES	SOUS-TOTAL : Situation nette	595 266 397,77	614 253 719,61
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
PROVISIONS	TOTAL I	595 266 397,77	614 253 719,61
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	3 671 654,30	548 858,20
	TOTAL II	3 671 654,30	548 858,20
(1) DETTES	Emprunts obligataires convertibles		123 363,04
	Autres emprunts obligataires		5 540,75
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		5 274,36
	Emprunts et dettes financières diverses	152 540,75	45 039 286,60
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 355,40	7 339 466,23
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 376 772,96	366 151,47
	Dettes fiscales et sociales	19 101 241,17	381 441 735,82
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 389 102,33	
	Autres dettes	461 669 331,54	
	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
CRÉDITÉS	TOTAL III	539 696 344,15	434 320 818,27
	ECARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)	10 667,81	79 428,01
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	1 138 645 064,03	1 049 202 824,09
(1) -	Dont à plus d'un an	152 540,75	5 540,75
	Dont à moins d'un an	539 543 803,40	434 315 277,52
(2) -	Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	0,00	123 363,04

SNET

COMPTE DE RESULTAT 2004

	31/12/2004	31/12/2003
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue :(biens)	173 027 497,19	152 546 292,53
Production vendue :(services)	29 418 601,12	19 877 711,17
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	202 446 098,31	172 424 003,70
dont à l'exportation		
Production stockée (ou déstockage)		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation :		
. Aide de la Communauté pour la recherche	1 091 350,03	1 087 441,00
. Subventions diverses	22 850,16	8 489,34
Reprises sur provisions (et amortissements) et transferts de charges	79 378,90	229 346,73
Autres produits	6 827 638,36	3 949 915,53
TOTAL I	210 467 315,76	177 699 196,30
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stock (marchandises)	23 599,11	27 022,06
Achats de matières premières et autres approvisionnements	331,85	(212,61)
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	199 372 030,91	175 491 605,85
Autres achats et charges externes (*)	625 080,88	623 923,77
Impôts, taxes et versements assimilés	14 614 958,89	11 575 923,04
Salaires et traitements, Charges sociales, personnel détaché (5)	7 451 221,64	6 187 939,86
. Dont salaires et traitements	6 289 335,44	4 188 436,29
. Dont charges sociales	874 401,81	1 199 546,89
. Dont personnel détaché		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 860 702,60	3 789 223,31
- Sur immobilisations : dotations aux provisions	508 884,49	
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	333 909,30	504 962,05
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	572 417,10	98 759,71
Autres charges	5 917 795,61	3 882 740,37
TOTAL .II	224 829 710,74	195 993 947,55
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	(14 362 394,98)	(18 294 751,25)
(*) Y compris :		
. redevances de crédit - bail mobilier		
. redevances de crédit - bail immobilier		
(1) - Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) - Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		1 801 470,19

(5) . Les comptes 2003 sont sous forme Proforma (reclassement du personnel détaché de la ligne "Autres achats et charges externes" en ligne "Salaires et traitements, charges sociales, personnel détaché".

SNET

COMPTE DE RESULTAT 2004

	31/12/2004	31/12/2003
PRODUITS FINANCIERS		
De participations (3)	2 334 185,68	2 133 225,02
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3).....	277,56	
Autres intérêts et produits assimilés(3)	6 579 199,34	6 898 380,77
Reprises sur provisions et transferts de charges		49 586 250,22
Différences positives de change	1 305 865,64	1 340 037,64
Produits nets de cession de val.mob.de placement		
TOTAL III	10 219 528,22	59 957 893,65
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions	4 175 000,00	
Intérêts et charges assimilées(4)	8 314 173,19	8 470 528,48
Différence négatives de change	1 298 792,21	508 655,19
Charges nettes sur cessions de val.mob.de placement		
TOTAL IV	13 787 965,40	8 979 183,67
2 - RESULTAT FINANCIER..(III-IV)	(3 568 437,18)	50 978 709,98
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	(17 930 832,16)	32 683 958,73
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	3 573,70	
Sur opérations en capital		10 161 000,00
Reprises sur provisions et transferts de charges.....		
TOTAL V	3 573,70	10 161 000,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		21 590,47
Sur opérations en capital	25 983,44	3 847 572,54
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL VI	25 983,44	3 869 163,01
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL .(V-VI)	(22 409,74)	6 291 836,99
- PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS DE L'ENTREPRISE		
- IMPOTS SUR LES SOCIETES	(1 708 003,00)	1 441 674,20
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	220 690 417,68	247 818 089,95
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	236 935 656,58	210 283 968,43
BENEFICE OU PERTE	(16 245 238,90)	37 534 121,52
(3) - Dont produits concernant les entreprises liées	1 912 246,27	7 129 967,44
(4) - Dont intérêts concernant les entreprises liées	6 974 817,98	8 276 466,23

S.N.E.T. S.A.
ANNEXE AUX COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2004

I FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE

- **Dépréciation des titres Sodélif** : Conformément au principe et règles d'évaluation applicables à l'évaluation des immobilisations financières, il a été décidé, après un « impairment test », de passer une dotation pour dépréciation des titres de SODELIF, pour un montant de 4,2 M€.
- **Rachat des parts salariés Bialystok** : La société a consolidé sa participation dans la société Polonaise BIALYSTOK, dans le cadre du rachat des titres détenus par les salariés de la société BIALYSTOK. L'impact de cette opération s'est traduit par un investissement complémentaire de 1,1 M€. La SNET détient 65,22% du capital de la société BIALYSTOK contre 63,90% en 2003.
- **L'évolution des contrats avec EDF** : Signature de l'avenant n° 3 en conformité avec les décisions du « Comité GENTOT » et du Conseil d'Etat :

La déclaration commune d'intention du 23 novembre 2003 précise, à la suite de la décision du Conseil d'Etat, les dispositions à intervenir dans l'avenant n°3 au contrat initial.

Rappel des principaux aspects de la décision du conseil d'état

Les principaux aspects de la décision du Conseil d'Etat, confirmant la décision du Comité Gentot, sont les suivants :

- à partir du 01.01.2002, la SNET fait bénéficier EDF de 5 % de gain de productivité par an jusqu'à ce que sa productivité ait rejoint celle des Centrales correspondantes d'EDF. Un organisme extérieur aux 2 entreprises auditera les données comparatives.
- le contrat entre la SNET et EDF devient un contrat de réservation de puissance, EDF appelant une puissance à la SNET sans se préoccuper du fonctionnement des Centrales de la SNET permettant de répondre à cette demande.
Cette décision permet qu'EDF n'intervienne plus en rien dans l'organisation de la SNET. Elle est pleinement opérationnelle depuis le 1.05.2003.
- le contrat de puissance se poursuivra jusqu'à fin 2009. La SNET réservera dans ce cadre pour EDF une puissance équivalente à celle qui était prévue dans les contrats existants. Les conditions de rémunération des actifs (primes fixes investisseurs) resteront celles du contrat d'origine, sous réserve

d'un recalcul à compter de 2006. Le recalcul consiste à diviser le solde des primes fixes investisseurs restant à verser par EDF à fin 2005 par la durée de vie technique résiduelle des deux Centrales encore en activité après 2009, et à stopper leur versement à compter de cette date, sauf mise en jeu de la clause de sauvegarde (Cf. ci-après),

- à partir du 01.01.2002, la SNET contracte séparément avec le RTE pour les services rendus au réseau,

- les contrats concernant SODELIF et SOPROLIF seront révisés dans le même esprit que le contrat principal.

- des dispositions permettront pour une certaine période après 2009, d'établir une comparaison entre les prix de marché et les conditions économiques du contrat. Ces dispositions devront être traduites en clauses de sauvegarde réciproques jusqu'en 2014. A partir de 2015, la clause de sauvegarde ne jouera uniquement en faveur d'EDF.

Cette décision ne remet pas en cause l'équilibre financier du développement de la SNET, même si elle impose de dégager des gains de productivité importants au cours des prochains exercices, au regard de la baisse des recettes de prime fixe apportées par le contrat.

L'ensemble de ces modifications a été formalisé dans l'avenant n°3 du 10 décembre 2004. L'article sur les primes fixes, y compris dépollution, a été signé préalablement en mars 2004.

Les conséquences comptables de l'avenant n°3 ont déjà été constatées dans les comptes de l'exercice 2003, sur la base de la déclaration d'intention entre La Snet et EDF.

Par ailleurs, les relations contractuelles avec RTE se sont normalisées au courant de l'année avec la signature des derniers contrats en suspens dont certains étaient en négociation depuis le début 2003, notamment les contrats d'injection / soutirage. Le contrat de service système signé en 2003 a été renégocié en 2004.

- **Changements de méthode comptable** : La société a décidé de provisionner pour la 1^o fois ses engagements de retraites et avantages assimilés liés au régime des IEG conformément à la recommandation du CNC n°2003.R01.

L'impact global net d'impôt de ces provisions est de 2,6 M€ sur les capitaux propres et de 0,3 M€ sur le résultat.

Par ailleurs, la société a provisionné pour la 1^o fois les médailles du travail conformément au règlement CRC sur les passifs. L'impact sur le résultat s'élève à 0,2 M€.

- L'ensemble de ces changements de méthodes est développé au § 2.1.4 ci-dessous

II PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.- RAPPEL DES PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode

des coûts historiques.

2.- REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 - Principes et règles d'évaluation

2.1.1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan sur la base de leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue soit :

- 3 ou 5 ans pour les licences et logiciels,
- 10 ans pour les agencements des locaux,
- 3 ou 5 ans pour le matériel,
- 10 ans pour le mobilier de bureau.

2.1.2 - Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ; une provision pour dépréciation est éventuellement constituée lorsque la situation financière et les perspectives d'avenir des sociétés le justifient.

2.1.3 - Stocks

Les stocks d'autres approvisionnements du Cerchar sont évalués au coût moyen pondéré.

2.1.4 - Engagements de retraite

a) Provision pour indemnités de départ à la retraite

L'indemnité de départ à la retraite à verser au salarié est provisionnée. La provision est déterminée à partir de l'ancienneté acquise par chaque salarié à compter de sa date d'inscription au statut IEG. Compte tenu du passage récent au statut IEG d'une partie du personnel, le montant de la provision pour indemnité de départ est non significatif.

b) Engagements liés au régime IEG

La société a choisi d'appliquer la méthode préférentielle de comptabilisation des engagements de retraites et avantages assimilés conformément à la recommandation du CNC 2003- R01. Par ailleurs les médailles du travail sont provisionnées pour la 1^o fois conformément au règlement CRC sur les passifs.

L'impact de ces changements de méthodes sont les suivants :

-Médailles du travail :

L'impact sur le compte de résultat 2004 est de 0.2 M€

-Avantages tarifaires électricité et gaz des agents I.E.G :

La société a provisionné dans les comptes 2004 la charge que représente pour l'entreprise le financement du tarif préférentiel sur le gaz et l'électricité dont bénéficient les salariés IEG en retraite. Cette provision a été estimée selon un calcul actuariel par un cabinet d'actuariat.

Le montant de cet engagement au 01/01/04 a été imputé sur les réserves à hauteur de 0.5 M€; l'impact dans le résultat de l'exercice est de :0.3 M€.La provision au 31/12/04 s'élève à 0.8M€.

-Retraites

Le régime de retraite des agents statutaires des entreprises des Industries Electriques et Gazières (IEG) est un régime spécial, légal et obligatoire. Les conditions de détermination des droits à retraite et de financement du régime fixées par le Statut National du Personnel (décret du 22 juin 1946) relèvent des Pouvoirs Publics. Le régime spécial des IEG est un régime de répartition qui dispose de deux sources de financement en 2004 :

- des cotisations à la charge du personnel dont le taux est fixé par décret,
- une contribution patronale d'équilibre qui comble l'écart entre les pensions versées au cours de l'année et les cotisations des salariés .

A compter du 1^{er} Janvier 2005, les employés du régime des I.E.G. intègrent le régime général des retraites mais continuent de bénéficier d'un complément de retraite spécifique. Cette réforme consiste à créer, sur le plan organique, une caisse de retraites reprenant l'ensemble des droits et obligations du régime, à mutualiser, sous forme de convention financière, les évolutions démographiques avec celles du régime de droit commun (CNAV, AGIRC et ARRCO) et à financer par une contribution des entreprises la partie des droits acquis pour les périodes validées au 31/12/2004 qui excéderont les droits relevant des régimes général et complémentaire (droits dits « spécifiques »). L'entrée dans le régime général s'accompagnera du versement d'une soulte par la CNIEG à la CNAV.

La loi du 9 août 2004, a posé le cadre, dans lequel les retraites des agents IEG vont être financièrement adossées au régime commun.. L'ensemble des droits sera géré par une caisse créée à cet effet, la CNIEG, qui fonctionnera pour la partie régime de droit commun avec l'AGIRC, l'ARRCO et la Cnav. Les conventions financières définissant ces adossements sont en cours de signatures entre la CNAV, l'AGIRC ARRCO et la CNIEG.. Les décrets publiant la répartition des droits spécifiques et de la soulte entre les sociétés de la branche doivent être publiés en février, après la consultation le 8 février 2005 du Conseil Supérieur de l'Electricité et du Gaz.

La société dispose au jour de l'arrêté des comptes de données suffisamment précises, contrairement à 2003, pour permettre d'évaluer le montant de l'engagement au titre des retraites au 31/12/04 en prenant en compte la réforme qui intervient au 01/01/05. La société a confié cette évaluation à un cabinet d'actuariat qui a utilisé les données les plus récentes communiquées par l'UFE et a effectué le calcul conformément à la recommandation CNC 2003-R01.et à l'IAS 19.Ce calcul devrait être très proche de celui qui sera communiqué officiellement fin février 2005 par l'actuaire de la CNIEG aux sociétés membres

Compte tenu du caractère exceptionnel de la mise en place de la réforme connue en substance fin

2004, les engagements ont été évalués au 31/12/04 et imputés sur les capitaux propres au titre des changements de méthode comptable. Le montant des engagements s'élève à 2,1 M€.

2.2 - Comparabilité des comptes

-Répartition des coûts d'électricité liées aux contrats d'ajustement et de responsabilité d'équilibre

Les coûts d'électricité facturés par la SNET et le RTE, liés au mécanisme d'ajustement et à la gestion du périmètre d'équilibre ont été répercutés, par convention à partir du 1er mai 2003 sur les entités SETCM et SETNE sur la base des fiches d'incidents répertoriées par centrales. Le coût des incidents non répertoriés ont été répercutés au prorata du nombre de MWh perdus pour indisponibilité, données issues des rapports techniques de production.

2.3 - Autres informations

2.3.1 - Consolidation

Les comptes de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de ENDESA, Société Anonyme (côtée en bourse) de droit espagnol, ayant son siège social à : calle Ribera del Loira, 60 - 28042 MADRID.

2.3.2 - Intégration fiscale entre les Sociétés électriques

Conformément aux décisions de leur Conseils d'Administration de décembre 1995 et aux conventions établies dans ce sens entre elles, la SNET s'est constituée redevable, pour une durée de 5 ans à compter de l'exercice 1996, de l'impôt sur les sociétés, du précompte et de l'imposition forfaitaire annuelle dus par le groupe formé par elle-même et les sociétés SETNE et SETCM, dont elle détient plus de 95 % du capital. A compter de l'exercice 2000, les sociétés SURSCHISTE et SPARC sont entrées dans le périmètre de l'intégration fiscale.

Pour la comptabilisation de l'impôt, la SNET applique la méthode dite de l'impôt « exigible » qui consiste à comptabiliser la dette globale d'impôt sans provisionner, le cas échéant, le risque de « restitution » ultérieure de l'économie d'impôt apportée par une filiale déficitaire qui redeviendrait bénéficiaire.

Les conventions d'intégration fiscale entre les sociétés SNET et les sociétés SETNE, SETCM, SURCHISTE et SPARC ont été renouvelées le 28 juin 2001 avec effet au 01/01/2001 pour une durée de 5 ans.

La société SPARC est sortie du périmètre d'intégration fiscale, avec effet au 1^{er} janvier 2003.

III NOTES SUR LE BILAN

ACTIF

1. - Immobilisations incorporelles

(en euros)	Valeurs brutes			
	01/01/2004	Augmentations	Diminutions	31/12/2004
Frais de recherche et développement		508 884		508 884
Logiciels	8 224 460	501 173		9 231 401
Immobilisations incorporelles en cours	0			0
Avances & acomptes versés	1 641		1 641	0
Total immobilisations incorporelles	8 226 101	1 010 057	1 641	9 740 285

(en euros)	Amortissements		
	01/01/2004	Dotations	Reprises
Logiciels	5 546 414	1 135 956	
			6 682 369

(en euros)	Provisions		
	01/01/2004	Dotations	Reprises
Frais de recherche et développement	0	508 884	
			508 884

Les frais de recherche et développement sont liés aux projets Eoliens, à noter que ceux-ci sont dépréciés à 100%.

Les acquisitions de logiciels de l'exercice concernent en partie, le logiciel « Système d'information et de gestion commercial » (Cindy) pour un montant de 802 K€.

2.-Immobilisations corporelles

(en euros)	Valeurs brutes				
	01/01/2004	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2004
Terrains	7 622				7 622
Constructions	1 246 318				1 246 318
Installations techn., matériel & out. ind.	1 169 362	211 979		48 750	1 430 091
AAI divers	210 608	398 512	65 283	92 391	636 227
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 702 873	990 181	3 049	268 740	2 958 745
Immobilisations corporelles en-cours	929 934	23 959 258		-915 650	23 973 541
Avances et acomptes versés	226 111		43 678		182 433
Total immobilisations corporelles	5 492 828	25 559 929	112 011	-505 769	30 434 977

(en euros)	Amortissements			
	01/01/2004	Dotations	Reprises	31/12/2004
Constructions	438 763	80 669		519 432
Installations techn., matériel & out. ind.	809 239	168 123		977 361
AAI divers	69 013	55 210	39 300	84 923
Matériel de bureau, informatique, mobilier	893 794	605 867	3 049	1 496 612
Total immobilisations corporelles	2 210 808	909 869	42 349	3 078 328

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont les suivants :

. Désulfuration et dénitrification de CEH et Provence 23 591 k€

3. - Immobilisations financières

(en euros)	Valeurs brutes			
	01/01/2004	Augmentations	Diminutions	31/12/2004
Titres de participation	659 741 679	1 092 285		660 833 964
Autres titres immobilisés	7 622			7 622
Créances rattachées à des participations	3 434 759	129 658	484 397	3 080 020
Prêts	0			0
Autres immobilisations financières	713 205	559 597	1 809	1 270 993
Total immobilisations financières	663 897 266	1 781 540	486 205	665 192 600

(en euros)	Provisions pour dépréciation			
	01/01/2004	Dotations	Reprises	31/12/2004
Titres de participation	0	4 175 000		4 175 000

. Titres de participations :

La SNET :

- a augmenté sa participation dans la société BIALYSTOK (rachat des titres détenus par les salariés de BIALYSTOK) pour un montant de 1,1 M€,

- a constaté une provision pour dépréciation sur les titres Sodélib d'un montant de 4,2 Me (cf § I)

- Créances rattachées à des participations :

elles correspondent aux créances que notre société possède sur les sociétés SOPROLIF (2 147 k€ dont 118 k€ d'intérêts courus non échus), SURSCHISTE (933 k€ dont 11 k€ d'intérêts courus non échus).

- Autres immobilisations financières :

elles sont constituées par des dépôts et cautionnements versés. L'augmentation provient, d'une part, d'un dépôt effectué

auprès de la société Clearnet en garantie des opérations d'achat et vente d'électricité sur le marché Powernext (500 k€) et, d'autre part, aux dépôts de garantie pour les expatriés (58 k€).

4. - Créances

4.1 - Créances clients et comptes rattachés : 111 548 k€

La diminution de ce poste de 3,8 M€ se ventile de la façon suivante :

- une baisse des en-cours EDF/RTE de 14,8 M€,
- une baisse des en-cours des clients éligibles de 7,8 M€,
- une augmentation des en-cours SETNE et SETCM de 19,6 M€ (refacturation : de la répartition par tranche des contrats DGE, convention SIG, prestations achat et comptabilité, réseau HBL).

4.2 - Autres créances : 303 830 k€

L'augmentation de ce poste de 49,1 M€ s'explique principalement, par la prise de contrôle majoritaire de la SNET par Endesa.

Cela a eu pour conséquence, une sortie de la société de la convention de trésorerie du Groupe Charbonnages de France, avec pour corollaire, un remboursement de son compte courant pour un montant de 232 M€. Par ailleurs, une convention de prêt a été mise en place avec endesa, qui génère un compte courant d'un montant de 280 M€ au 31.12.2004.

5. - Valeurs mobilières de placements : 27 374 k€

Ce poste correspond au placement, de la trésorerie à court terme dans des SICAV monétaires (sans risque).

6. - Disponibilités : 3555 k€

7. - Charges constatées d'avance : 165 K€

8. - Charges à répartir sur plusieurs exercices : 994 k€

Elles se composent des frais d'acquisition des titres BIALYSTOK et ALTEK (amortissement sur 5 ans) soit 1,0 M€.

9. - Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant brut (en k€)	Degré de liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé</i>			
Créances rattachées à des participations	3 080	482	2 598
Prêts			
<i>Créances de l'actif circulant</i>			
Avances & acomptes versés	213	213	
Créances clients & comptes rattachés	112 387	112 387	
Autres créances	307 317	307 317	
Charges constatées d'avance	165	165	
Total	423 162	420 564	2 598

10. - Détail des produits à recevoir

Rubrique	Montant (en k€)
Intérêts courus non échus sur créances immobilisées	130
Clients, factures à établir	14 400
Fournisseurs, avoirs à recevoir	78
Organismes sociaux produits à recevoir	7
Etat subvention d'exploitation à recevoir	6
TVA sur factures / avoirs à établir	7 602
Subventions CECA et U.E. à recevoir	3 460
Etat produits à recevoir	3 636
Total produits à recevoir	29 319

PASSIF

11. - Capitaux propres

11.1 - Composition du capital social

Actionnaires	Nombres d'actions	%	Valeur en Euros
Charbonnages de France	6 068 121	16,25	
EDF	7 000 000	18,75	
ENDESA EUROPA, S.L.	24 269 367	65,00	
	37 337 488	100,00	569 206 335

11.2 - Variation des capitaux propres

(en euros)	01/01/2004	Affectation résultat	Autres mouvements	31/12/2004
Capital	569 206 335			569 206 335
Réserve légale	987 468	1 876 706		2 864 174
Réserves réglementées	0	3 266 611		3 266 611
Report à nouveau	6 525 795	32 390 804	-2 742 083	36 174 516
Résultat de l'exercice précédent	37 534 122	-37 534 122		0
Résultat de l'exercice				-16 245 239
Total capitaux propres	614 253 720	0	-2 742 083	595 266 398

La somme de - 2 742 k€, dans la colonne « autres mouvements » correspond, à la provision pour avantage tarif électrique IEG pour les années 1998 à 2003 (483 k€), à la provision pour retraite du personnel au statut IEG (2 143 k€) et à la dette d'impôt liée à la taxe exceptionnelle sur la réserve des plus-values à long terme (116 k€).

12. - Provisions pour risques et charges

Rubrique	01/01/2004	Dotations	Reprises	31/12/2004
Provision pour démantèlement	37 000			37 000
Provision pour indemnité de départ à la retraite	61 237	32 968		94 205
Provision pour impôts	375 000			375 000
Provision pour charges de personnel	75 621	3 165 449	75 621	3 165 449
Total provisions	548 858	3 198 417	75 621	3 671 654

La provision pour charges de personnel se ventile de la façon suivante :

- la provision pour abondement sur l'intéressement 2004 (25 k€),
- la provision pour médaille du travail 2004 (234 k€),
- la provision pour avantage en nature tarif électrique IEG (763 k€).
- la provision pour retraite du personnel IEG (2 143 k€).

13. - Dettes : 539 696 k€

Le total des dettes augmentent de 105,4 M€. Cette situation résulte principalement :

- d'une augmentation des dettes fournisseurs, de 13,4 M€,
- d'une augmentation des comptes courants financiers des filiales, de 64,7 M€ (SETNE ; +16,5 M€, SETCM ; +42,7 M€, SODELIF ; +5,2 M€, SURSCHISTE ; +1,1 M€, SPARC ; -0,8 M€),
- d'une augmentation de l'impôt sur les sociétés, de 8,6 M€,
- d'une augmentation des comptes à régulariser des filiales, de 23,5 M€ (SETNE ; +4,1 M€, SETCM ; +19,4 M€),
- d'une diminution de l'en cours créditeur des clients, 6,5 M€ dont EDF/RTE (5,1 M€).

14. - Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Rubriques	Degré d'exigibilité du passif			
	Montant brut (en k€)	Echéances à moins d'un an	Echéances de un à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Soldes créditeurs de banque				
Dettes financières diverses	153		153	
Avances et acomptes reçus sur commandes	7	7		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 377	56 377		
Dettes fiscales et sociales	19 101	19 101		
Dettes sur immobilisations	2 389	2 389		
Autres dettes	461 669	461 669		
TOTAL	539 696	539 543	153	0

15. - Détail des charges à payer

Rubrique	Montant (en k€)
Intérêts courus non échus sur dettes financières diverses	0
Fournisseurs ordinaires, factures non parvenues	48 044
Provision pour congés à payer	1 387
Autres charges sociales à payer	1 886
Etat, charges à payer	126
TVA sur factures / avoirs non parvenues	1 554
Fournisseurs d'immobilisations, factures non parvenues	787
Clients, avoirs à établir	4 055
Divers, charges à payer	125
Total charges à payer	57 964

16. - Créances et dettes des entreprises liées

Immobilisations	49
Titres de participation	629 737
Créances rattachées à des participations	933
Autres immobilisations financières	1
Avances et acomptes versés sur commandes	
Créances clients & comptes rattachés	36 425
Autres créances	290 168
Charges constatées d'avance	
Emprunts & dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes	
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	-36 479
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	-55
Autres dettes	-455 288
RESULTAT	
Produits d'exploitation	-5 277
Autres produits	346
Autres Achats	-20 304
Charges externes	377
Autres charges	
Produits de participation	257
Autres produits financiers	1 625
Revenus des créances de l'actif immobilisé	30
Charges financières	-6 975
Intégration fiscale : produits	10 372
Intégration fiscale : charges	

IV NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. - Produits d'exploitation

(en k€)	2004	2003	Variation
Ventes d'électricité	173 027	152 546	20 481
Redevances des sociétés électriques	6 541	5 775	766
Autres produits et activités annexes	22 878	14 103	8 775
Total chiffre d'affaires	202 446	172 424	30 022
<i>dont Rueil</i>	<i>202 106</i>	<i>171 808</i>	<i>30 298</i>
<i>dont Cerchar</i>	<i>340</i>	<i>616</i>	<i>-276</i>
Subventions d'exploitation	1 114	1 096	18
Reprises sur provisions	75	35	40
Transferts de charges	4	194	-190
Autres produits d'exploitation	6828	3950	2 878
Total produits d'exploitation	210 467	177 699	32 768

Le chiffre d'affaires augmente de 30,0 M€. Cette situation résulte principalement :

- d'une augmentation des ventes d'électricité aux clients éligibles et clients grossistes de 22,9 M€,
- d'une augmentation des ventes d'électricité au RTE/EDF de 15,7 M€,
- d'une diminution des ventes vis à vis de la SETNE au titre du contrat responsabilité d'équilibre de 0,8 M€.
- d'une diminution des ventes vis à vis de ENDESA TRADING au titre du contrat ECSA de 8,3 M€.

La hausse des autres produits, 2,9 M€ provient de la l'augmentation de la taxe prélevée sur les ventes d'électricité aux clients éligibles (C.S.P.). Celle-ci passant de 3,3 € à 4,5 € par Mwh.

2. - Charges d'exploitation

(en k€)	2004	2003	Variation
Consommations d'autres approvisionnements	24	27	-3
Autres achats non stockés	171 773	142 394	29 379
Sous traitance	1 468	1 273	195
Locations et charges locatives	1 136	944	192
Entretiens et réparations	625	455	170
Etudes et recherches	309	976	-667
Services extérieurs divers	20 458	25 020	-4 562
Personnel intérimaire	24	139	-115
Honoraires	1 338	2 489	-1 151
Frais de déplacements, missions, réceptions	916	708	208
Autres charges externes	1 325	1 093	232
Impôts & taxes	625	624	1
Charges de personnel (salariés et détachés)	14 615	11 576	3 039
Dotations aux amortissements & provisions	4 276	4 393	-117
Autres charges d'exploitation	5918	3883	2 035
Total charges d'exploitation	224 830	195 994	28 836

Les principales variations des charges d'exploitation s'expliquent comme suit :

- L'augmentation des autres achats non stockés correspond :
 - . Aux achats d'électricité sur le marché de gré à gré de l'électricité, auprès des traders, pour 12,7 M€,
 - . Aux achats de régulation, auprès du RTE (Contrat responsabilité d'équilibre, contrat services auxiliaires et contrat d'ajustement), pour 14,2 M€,
 - . Aux achats d'électricité sur le marché organisé, auprès de Powernext, pour 2,5 M€.
- La diminution des services extérieurs divers de 4,6 M€ est due, principalement, aux coûts de transport de l'électricité vendue aux clients éligibles sur le réseau public (+2,5 M€), au contrat de soutirage physique avec le RTE (+0,5 M€), à la refacturation par SETCM, du personnel achats et informatique (+0,6 M€) et la disparition des coûts de logistique refacturée par SETNE au titre du contrat ECSA avec Endesa (-8,3 M€).
- L'augmentation des charges de personnel de 3,0 M€, qui s'explique d'une part, par l'accroissement des effectifs inscrits au statut des I.E.G., la revalorisation des salaires et l'augmentation des taux de cotisation du régime de retraite des I.E.G. (+3,3 M€) et d'autre part, par la diminution du personnel détaché (-0,3 M€).

3. - Résultat financier :

(en k€)	2004	2003	Variation
Produits financiers	10 220	59 958	-49 738
Charges financières	13 788	8 979	4 809
Résultat financier	-3 568	50 979	-54 547

La variation du résultat financier est liée principalement :

- à l'impact de la reprise de provision sur titres SETCM de 2003, de -49,6 M€,
- à une dotation aux provisions pour dépréciation des titres de SODELIF de -4,2 M€,
- à un change défavorable, de -0,7 M€

3. - Résultat exceptionnel : -22 k€

Le résultat exceptionnel se ventile de la façon suivante : une mise au rebut d'immobilisations corporelles (-26k€) et un écart positif sur le remboursement du compte courant financier de Charbonnages de France (+4k€).

4. - Impôt sur les sociétés : +1 708 k€

L'impôt sur les sociétés au titre du résultat fiscal groupe s'élève à 1,7 M€.

V AUTRES INFORMATIONS

1 - Effectif moyen (détachés et IEG)

	2004	2003
Détachés	7	11
Inscrits IEG	133	108
Intérimaires	0	0
Effectif moyen	140	119

2 - Engagements hors bilan

. Engagements donnés

- Nantissement d'actions d'une valeur de 1524,5 k€ en garantie d'un emprunt souscrit par SOPROLIF au bénéfice du Crédit Agricole Indosuez.
- Garantie inconditionnelle de paiement à la première demande d'un montant de 1 000 k€ en faveur du Réseau de Transport d'électricité.
- Garantie de 488 k€ de la BNP Paribas en faveur des Commissions des Communautés Européennes.
- Engagements d'achats d'électricité pour la période 2005 à 2007 pour un montant de 208 921 k€.

Les engagements donnés au titre de l'activité de négoce sur le marché de gré à gré de l'électricité correspondent aux opérations de couverture réalisées à fin 2004, dont 139 274 k€ à échéance 2005, 52 148 k€ à échéance 2006 et 17 499 k€ à échéance 2007.

. Engagements recus

- Ventes d'électricité aux clients éligibles pour la période 2005 à 2007 pour un montant de 195 520 k€.

Les engagements recus au titre de l'activité de négoce d'électricité sont valorisés sur la base des consommations contractuelles des contrats en portefeuille au 31/12/2004, dont 132 735 k€ à échéance 2005, 46 331 k€ à échéance 2006 et 16 454 k€ à échéance 2007.

- Garantie de bonne fin de travaux de 19 971 k€ vis à vis de ALSTOM Power Boilers (desulfuration et dénitrification de CEH et Provence).
- Caution fournisseur de 8 k€.

3 - Tableau des filiales et participations

n k€)	Capital	Capitaux propres hors capital	Quote part du Capital détenu %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaire HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés en 2004
				brute	nette					
<u>Filiales</u>										
SETCM	91 660	59 443	100,00	153 821	153 821	922		256 672	26 141	257
SETNE	328 108	-18 491	100,00	328 108	328 108			337 917	1 410	
SODELIF	25 002	18 233	84,15	41 135	36 960			33 648	2 774	
SNET POLSKA	1	45	100,00	4	4			41	4	
SURSCHISTE	2 488	4 295	100,00	3 383	3 383			12 743	758	
BIALYSTOK	4 515	83 314	65,22	74 685	74 685			41 012	-741	
<u>Participation</u>										
ALTEK	9 019	45 324	50,00	32 776	32 776	2 029	1 524	5 349	4 912	1 588 243
SECHILIENNE-SIDEC	1 056	114 709	23,62	22 714	22 714			18 427		
SEE	5 508	1 293	25,00	2 683	2 683			14 526	739	
SOPROLIF	15 200	4 291	10,00	1 524	1 524			74 227	5 825	
Les éléments concernant les sociétés SECHILIENNE-SIDEC										

Les éléments concernant les sociétés SECHILIENNE-SIDEC et SOPROLIF correspondent à une estimation.